

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Subventions
exceptionnelles aux
associations**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

21

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :
10 juin 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **18 juin 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

EXPOSE

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement exceptionnelles à certaines associations. Sont concernées:

- **SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE** a effectué une demande d'un montant de 320 €. Il est proposé un montant de 160 € ;
- **TOUT TEMPS MOUVEMENTS** a effectué une demande d'un montant de 1 500€. Il est proposé un montant de 1500 €
- **MELOD'AMIS** pour la location de la salle Ballard à l'occasion du concert le 18 mai 2024. Il est proposé un montant de 500 € ;
- **SUPPORTER du CBBS** pour la location du boulodrome à l'occasion du vide greniers le 24 mars 2024. Il est proposé un montant de 350 € ;
- **TES CHORISTES** pour la location du Vieux Temple à l'occasion du concert le 4 mai 2024. Il est proposé un montant de 170 € ;
- **COMITE DES TETES BLANCHES** pour la location de l'Espace la Verchère à l'occasion de la galette des rois le 21 janvier 2024. Il est proposé un montant de 3 972€ ;

pour la location de l'Espace la Verchère à l'occasion du repas du 1^{er} mai 2024. Il est proposé un montant de 2 842€ ;

- **FOYER DE L'AMITIE** pour la location de la salle Ballard à l'occasion du loto interne au foyer le 16 avril 2024. Il est proposé un montant de 115 € ;
- **ACTEM** pour la location du Vieux Temple à l'occasion du concert le 13 janvier 2024, *Il est proposé un montant de 80€* ; pour la location du Vieux Temple à l'occasion du spectacle le 21 février 2024, *Il est proposé un montant de 80€* ; pour la location du Vieux Temple à l'occasion du concert le 16 mars 2024. *Il est proposé un montant de 80€* ; pour la location du Vieux Temple à l'occasion d'un théâtre le 27 avril 2024. *Il est proposé un montant de 80 €* ;
- **CHARNAY LOISIRS** pour la location de la petite salle Ballard à l'occasion d'un atelier chocolat le 23 février 2024. *Il est proposé un montant de 54 €* ; pour la location de la salle 1 & salle 2 Espace la Verchère le 10 janvier 2024 à l'occasion de la galette des rois. *Il est proposé un montant de 207€* ; pour la location de la salle Ballard à l'occasion d'un atelier chocolat le 15 mars 2024. *Il est proposé un montant de 54 €* ;
- **ASSOCIATION CHARNAY EVENEMENT (ACE)** pour la location de l'Espace Verchère à l'occasion du salon des vins les 8, 9 & 10 mars 2024. Il est proposé un montant de 3 372€ ;
- **ASSOCIATION PERIPLES ET COMPAGNIE** pour la location de l'Espace Verchère à l'occasion du Festival du Film Aventure et Voyage. Il est proposé un montant de 3 750 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les dossiers de subventions déposées par les associations ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 6 décembre 2023 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

